

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-94
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
FISCALITE

**OBJET :
FISCALITE
DIRECTE
LOCALE -
VOTE DU
TAUX 2023
DES 3
TAXES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 05 AVRIL
2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 05 AVRIL
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **20 AVR. 2023**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François
VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François
VERONIN-MASSET,
- Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel
RATABOUIL,
- Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline
RATABOUIL,
- Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard
MONDRAGON,
- Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents :

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien
ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes des 3 taxes directes locales,

Considérant que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, qui prévoit dans l'article 16

de la loi des finances 2020 la suppression de la TH pour les habitations principales, les parts communales et départementales de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la TH sur les résidences principales. La TH sur les résidences secondaire quant à elle reste toujours applicable.

La sur compensation ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2022, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2021.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avis de la Commission des finances du 12 avril 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023 en tenant compte de la fusion de la part communale et départementale sur les TFPB.

Taxe	Taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière	62.91 %	62.91 %
Taxe Foncier non bâti	81.26 %	81.26 %
Taxe Habitation	11.31 %	11.31 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

PRECISE que ces sommes seront reprises au budget 2023 et sur l'état de notification des taux d'imposition de 2023 des trois taxes locales (1259).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **20 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **18 AVR. 2023**

Par publication le : **20 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230413-DB202394-DE

